



Extrait du Collège Pierre Brossolette de Brionne

<http://brionne-col.spip.ac-rouen.fr/spip.php?article1054>

# Les Unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS)

- Le collège - U.L.I.S -

Date de mise en ligne : lundi 29 octobre 2012

---

Copyright © Collège Pierre Brossolette de Brionne - Tous droits réservés

---

## Les Unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS)

---

Dans le secondaire, lorsque les exigences d'une scolarisation individuelle sont trop grandes, les élèves en situation de handicap peuvent être scolarisés dans les Unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS). Ce dispositif s'adresse à des enfants de 12 à 16 ans qui, bien que pleinement collégiens, ne sont pas en mesure de bénéficier d'un enseignement ordinaire en collège dans toutes les disciplines.

C'est un dispositif qui propose **un parcours fondé sur un projet personnalisé de scolarisation**.

C'est un dispositif qui répond à des besoins particuliers d'élèves en situation de handicap ou de maladie invalidante entraînant des troubles des fonctions cognitives. (T.F.C.).

C'est un dispositif dont le fonctionnement s'inscrit dans le projet d'établissement. Il est ouvert sur l'établissement scolaire et les autres classes de l'établissement. Il implique une alternance entre des phases de scolarisation au sein de la classe de référence, de participation à des activités en lien avec les classes ordinaires et des regroupements pour des prises en charge pédagogiques spécifiques assurées par l'enseignant spécialisé chargé de l'U.L.I.S.

Les modalités de scolarisation et l'emploi du temps de chaque élève en lien avec la classe de référence sont organisés en fonction du Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS) de chaque élève.

Selon le Projet Personnalisé de Scolarisation de l'élève et le moment de son arrivée au sein du dispositif, le parcours scolaire en U.L.I.S pourra durer entre un et quatre ans.

Le Projet Personnalisé de Scolarisation est révisé annuellement dans le cadre de l'Equipe de Suivi de la Scolarisation.

La scolarité est organisée dans le cadre des trois cycles du collège. Les contenus d'enseignement sont définis en référence au socle commun de connaissances et de compétences, en tenant compte des acquis de chaque jeune.

Les modalités d'adaptation pédagogique choisies par l'enseignant selon les besoins spécifiques de chaque élève visent à rendre ces contenus le plus accessible possible.

Les élèves bénéficient, comme tout collégien d'un parcours de découverte des métiers et des formations. A partir de 14 ans, les élèves bénéficient de stages de découverte professionnelle.

Un Projet Personnel d'Orientation (P.P.O.) est intégré au P.P.S.